

EXTRAIT DU REGISTRE DES
ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 2023/099

**PROLONGATION DU DELAI DE MISE EN
PLACE D'UNE DEVIATION DES VEHICULES
ET NOTAMMENT DES CARS DE TRANSPORT
DES VOYAGEURS EN RAISON DES TRAVAUX
D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX.**

RUE DU GENERAL DE GAULLE

Le Maire de la Commune d'Annet-Sur-Marne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 et suivants définissant les pouvoirs de police du Maire,

Vu le Code de la Route, et ses articles subséquents,

Vu l'arrêté Ministériel du 31 juillet 2002 modifiant l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie), approuvée par arrêté du 07/06/1977,

Vu l'arrêté n°2023/062 en date du 30 mars 2023 relatif à la demande de délai de mise en place d'une déviation des véhicules et notamment des cars de transport des voyageurs en raison des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Général de Gaulle à Annet sur Marne du 5 avril au 2 juin 2023,

Considérant la demande de voirie de la Société TPSM, représentée par Monsieur Philippe VIDHINIA – 70 avenue Blaise Pascal – ZA du Château d'Eau – 77550 MOISSY CRAMAYEL en date du 30 mai 2023 de prolonger la demande d'autorisation de voirie pour la mise en place d'une déviation des véhicules et notamment des cars de transport des voyageurs en raison des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Général de Gaulle du 5 juin au 2 juillet 2023 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité territoriale investie du pouvoir de police de prendre toute mesure propre à assurer la tranquillité, la sécurité et la salubrité publiques.

A R R E T E
les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 – NATURE, LIEU ET DUREE DES TRAVAUX

La société TPSM, représentée par Monsieur Philippe VIDHINIA est autorisée à prolonger le délai de mise en place d'une déviation des véhicules et notamment des cars de transport des voyageurs en raison des travaux d'enfouissement des réseaux rue du Général de Gaulle.

Prolongation des Travaux :

Du 5 juin 2023 au 2 juillet 2023

ARTICLE 2 – REGLEMENTATION

L'ensemble des autres dispositions dans l'arrêté n°2023/062 du 30 mars 2023 restent inchangées.

ARTICLE 3 – PUBLICITE

Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par un affichage en Mairie et devra être affiché de part et d'autre du chantier par l'entreprise, au minimum 8 jours avant le début des travaux.

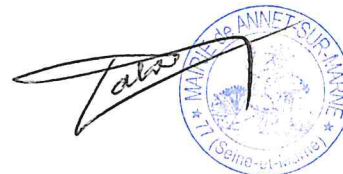
ARTICLE 4 – AMPLIATION DU PRESENT ARRETE SERA ADRESSEE A :

- M. Le Lieutenant, Commandant la Brigade de Gendarmerie d'ESBLY,
- M. Le Lieutenant Commandant le Centre de Secours de CLAYE-SOUILLY,
- Monsieur le Responsable de l'Agence Routière Départementale de Meaux-Villenoy,
- Monsieur Sébastien DORIONS, Responsable du Centre Technique Intercommunal de la CCPMF,
- Monsieur PERREUX du SDSEM,
- Société des Autocars de Marne la Vallée (Lagny) au titre du Transport des Voyageurs (ligne 15)
- Madame la Directrice Générale des Services de la Commune d'Annet-sur-Marne,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de la Commune d'Annet-sur-Marne,
- Madame Christel BRONNER, Responsable des Services Techniques de la Commune d'Annet-sur-marne,
"pour information".
- Société T.P.S.M.
"pour exécution".

mail : dictbranchement@tpsm-tp.fr

Je certifie le caractère exécutoire
de cet acte
Annet sur Marne, Le 1^{er} juin 2023
Le Premier Adjoint Délégué
au Patrimoine, aux Travaux et à l'Urbanisme
Chevalier de l'Ordre du Mérite National
Christian MARCHANDEAU

Pour extrait conforme,
En Mairie, le 1^{er} juin 2023
Le Premier Adjoint Délégué,
au Patrimoine, aux Travaux et à l'Urbanisme
Chevalier de l'ordre du Mérite National
Christian MARCHANDEAU



A LIRE ATTENTIVEMENT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de quatre mois vaut rejet implicite).

ANNEXE Arrêté n° 2023/099

SPP_20230329_093304

15

Le premier adjoint délégué

Christian MARCHANDEAU



Prolongation

TRAVAUX

En raison de travaux d'enfouissement des réseaux, la rue du Général de Gaulle à Annet-sur-Marne sera fermée à la circulation. Une déviation sera mise en place.

Du mercredi 05 avril au vendredi 01 septembre 2023 inclus.

Au départ de la Gare de Lagny-Thorigny >>> Claye-Souilly :

Les arrêts « Gypse », « Croix Saint Louis », « La chanée », « Neflier », « Rigaudin » et « Douy rue C. Kellermann » ne seront pas desservis.

Nous vous invitons à vous reporter aux arrêts :

- L'arrêt provisoire n°1 situé dans le giratoire à l'entrée de la commune (D404).
- « Croix Gauthier n°1293 » situé rue de Moncel.
- « Douy (rue de Douy) n°1155 » situé au 7 rue de Douy.

Au départ de Claye-Souilly >>> Gare de Lagny Thorigny :

Les arrêts « Douy (rue de Douy) n°1156 », « Croix Gauthier », « Rigaudin », « Néflier », « La Chanée », « Croix Saint Louis », et « Gypse » ne seront pas desservis.

Nous vous invitons à vous reporter aux arrêts :

- L'arrêt provisoire n°2 situé rue du Général Léry.
- L'arrêt provisoire n°1 situé dans le giratoire à l'entrée de la commune (D404).

Au départ de la Gare de Lagny-Thorigny >>> terminus Croix Gauthier :

Les arrêts « Gypse », « Croix Saint Louis », « La chanée », « Neflier », « Rigaudin » et « Douy rue C. Kellermann » ne seront pas desservis.

Nous vous invitons à vous reporter aux arrêts :

- L'arrêt provisoire n°1 situé dans le giratoire à l'entrée de la commune (D404).
- « Croix Gauthier n°1293 » situé rue de Moncel.

Au départ de Croix-Gauthier >>> Gare de Lagny Thorigny :

Les arrêts « Rigaudin », « Néflier », « La Chanée », « Croix Saint Louis », et « Gypse » ne seront pas desservis.

Nous vous invitons à vous reporter aux arrêts :

- « Croix Gauthier n°1293 » situé rue de Moncel.
- « Douy (rue de Douy) n°1155 » situé au 7 rue de Douy.
- L'arrêt provisoire n°2 situé rue du Général Léry.
- L'arrêt provisoire n°1 situé dans le giratoire à l'entrée de la commune (D404).

Les courses desservant les établissements scolaires de Claye-Souilly pourront emprunter leur itinéraire normal, tous les arrêts habituels seront desservis sur les départs suivants (courses passant par l'arrêt « Carrouge ») :

- Gare de Lagny-Thorigny 7H30 et 8H41.
- Gypse 8H00 et 8H01.
- Mauperthuis 12H40 (mercredi) et 16H45.
- Pasteur 16H12, 16H13 (mardi et jeudi) et 17H15.

Le samedi, toutes les courses seront effectuées normalement.

La déviation peut engendrer des retards, nous vous remercions de votre compréhension.

Nous vous prions de bien vouloir nous excuser de la gêne occasionnée.

(Plan consultable sur www.iledefrance-mobilites.fr rubrique Info Trafic).



@MLV_IDFM
01 60 07 94 70
du lundi au samedi
de 6h30 à 20h00



iledefrance-mobilites.fr
Application disponible sur :



île de France
mobilités



ANNEXE Arrêté n° 2023/099

SPP_20230329_093304

15

Le premier adjoint délégué

Christian MARCHANDEAU



Prolongation

TRAVAUX

En raison de travaux d'enfouissement des réseaux, la rue du Général de Gaulle à Annet-sur-Marne sera fermée à la circulation. Une déviation sera mise en place dans les deux sens de circulation.

Les arrêts « Douy rue C. Kellermann », « Douy rue de Douy n°1156 », « Croix Gauthier n°1294 », « Rigaudin », « Néflier », « La Chanée », « Croix Saint-Louis », « Gypse » ne seront pas desservis.

Du mercredi 05 avril au vendredi 01 septembre 2023 inclus.

Merci de desservir les arrêts suivants selon votre circuit sur la commune d'Annet-sur-Marne :

Plan 1

Au départ de la Gare de Lagny-Thorigny >>> Claye-Souilly :

L'arrêt « provisoire n°1 » situé dans le giratoire à l'entrée de la commune (D404), « Croix Gauthier n°1293 », « Douy rue de Douy n°1155 » et « Tournelle St-Martin ».

Au départ de Claye-Souilly >>> Gare de Lagny Thorigny :

L'arrêt « Tournelle St-Martin », « arrêt provisoire n°2 » situé rue du Général Léry et « l'arrêt provisoire n°1 » situé dans le giratoire à l'entrée de la commune (D404).

Plan 2

Au départ de la Gare de Lagny Thorigny >>> Croix Gauthier :

L'arrêt « provisoire n°1 » situé dans le giratoire à l'entrée de la commune (D404), « Croix Gauthier n°1293 ».

Au départ de Croix-Gauthier >>> Gare de Lagny Thorigny :

L'arrêt « Croix Gauthier n°1293 », « Douy rue de Douy n°1155 », « arrêt provisoire n°2 » situé rue du Général Léry et « l'arrêt provisoire n°1 » situé dans le giratoire à l'entrée de la commune (D404).

Attention, les courses desservant les établissements scolaires de Claye-Souilly pourront emprunter leur itinéraire normal, tous les arrêts habituels seront desservis sur les départs suivants (courses passant par l'arrêt « Carrouge ») :

- Gare de Lagny-Thorigny 7H30 et 8H41.
- Gypse 8H00 et 8H01.
- Mauperthuis 12H40 (mercredi) et 16H45.
- Pasteur 16H12, 16H13 (mardi et jeudi) et 17H15.

Le samedi, toutes les courses seront effectuées normalement.

Merci de votre collaboration.

@ MLV_IDFM
01 60 07 94 70
du lundi au samedi
de 6h30 à 20h00



iledefrance-mobilites.fr
Application disponible sur :



île de France
mobilités



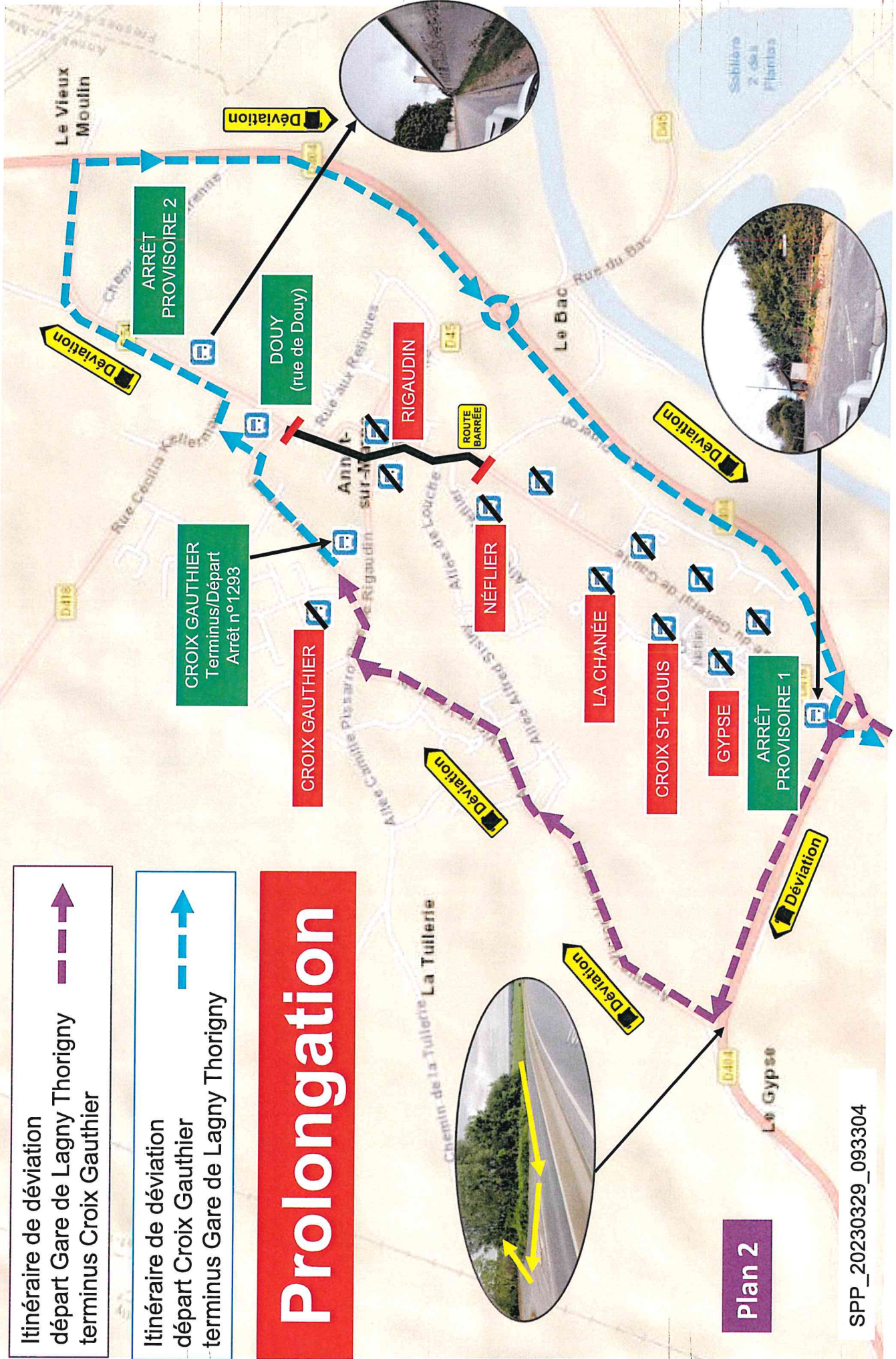
Itinéraire de déviation
départ Gare de Lagny Thorigny
terminus Croix Gauthier



Itinéraire de déviation
départ Croix Gauthier
terminus Gare de Lagny Thorigny



Prolongation



Plan 2

SPP_20230329_093304

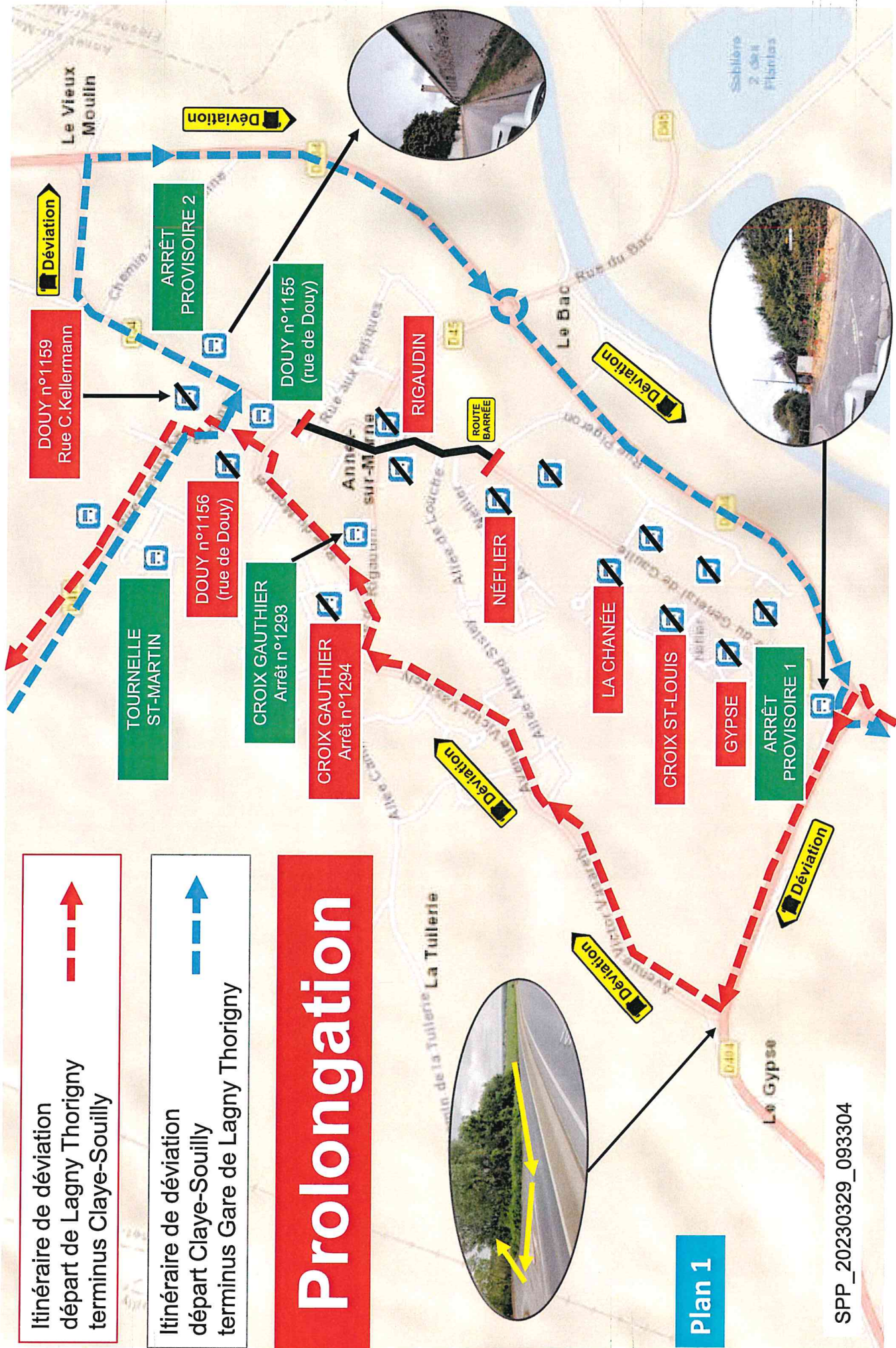
Itinéraire de déviation
 départ de Lagny Thorigny
 terminus Claye-Souilly



Itinéraire de déviation
 départ Claye-Souilly
 terminus Gare de Lagny Thorigny



Prolongation



Plan 1

SPP_20230329_093304